

## Les missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assure un premier accueil social pour informer et conseiller les personnes qui sollicitent le service social ; orienter les usagers vers un accueil social de second niveau si la situation le nécessite.

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Écully (CCAS) est un établissement public, administré par un Conseil d'Administration de 14 membres, composé pour moitié de conseillers municipaux et de personnes qualifiées dans l'action sociale. Il est présidé par le Maire.

Le CCAS anime une action générale de prévention dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il propose un accompagnement social des publics fragilisés (personnes isolées, couples sans enfant mineur à charge, personnes âgées...).

**Le CCAS vous accueille dans les locaux de la mairie depuis fin janvier 2025, Place de la Libération:**

Lundi : 9h 12h / 13h30 17h

Mardi : 9h 12h / 13h30 16h

Mercredi : 9h 12h

Jeudi : 9h 12h / 13h30 17h

Vendredi : 9h 12h



Contact : 04 78 64 17 00 [secr.ccas@ville-ecully.fr](mailto:secr.ccas@ville-ecully.fr)

Le CCAS dispose de deux assistantes de service social. Elles ont pour mission de permettre l'accès des personnes à leurs droits fondamentaux, de faciliter leur inclusion sociale et l'exercice de leur pleine citoyenneté, dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes. À ce titre, les missions confiées sont les suivantes :

### **1. Traiter les situations d'urgence :**

- › Diagnostic social ;
- › Instruction des demandes de domiciliation ;
- › Délivrance des chèques d'accompagnement personnalisé pour les aides alimentaires ;
- › Constitution de dossiers auprès de la MVS et des résidences sociales.

**2. Assurer un accompagnement social de second niveau dit de polyvalence de secteur à destination des personnes seules ou en couple, sans enfant mineur à charge :**

- › Écoute, diagnostic social et suivi individualisé ;
- › Aide aux démarches administratives ;
- › Orientation vers les services partenaires.

**3. Assurer une mission de référence RSA :**

- › Instruction des demandes de RSA ;
- › Suivi social des bénéficiaires du RSA socle : public orienté par la Métropole

*A noter : les travailleurs sociaux ne reçoivent que sur rendez-vous*



**MAIRIE D'ÉCULLY**

1 place de la Libération  
CS 80212  
69134 écully Cedex

**HORAIRES :**

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h  
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même  
horaires sauf lundi : journée continue  
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout  
accepter

Personnaliser